



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 11 Réunion plénière du 06.11.2024 Réalisée par voie électronique

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres participants : Messieurs FOISSEAU Joël, FONTAINE Dominique, LANGLOIS Stéphane, LE BRUN Jean-Luc, LEFEVRE Dominique, MOGIS Michel

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Courriel : district@dfsm.fff.fr
Téléphone : 02.76.52.81.72
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Information pour les clubs

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres de championnat Seniors et critérium Vétérans.
- Seul est autorisé d'avancer les rencontres
- Possibilité de jouer en semaine pour le critérium Vétérans avec l'accord de la commission.

DECISIONS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 poule E

MATCH n°28971398 : AS SASSETOT THEROULD 1 / FC GRUCHET LE VALASSE 1 du 13 octobre 2024.
Prenant connaissance de la décision de la commission départementale d'arbitrage, lors de sa réunion du 14/10/2024, procès - verbal mis en ligne le 21/10/2024.

LA COMMISSION :

La rencontre est remise à une date ultérieure.

Match n° 29013721 du 08 septembre 2024

US FORET DE ROUMARE (2) /STADE DE GRAND QUEVILLY (4)

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 30 septembre 2024, procès-verbal mis en ligne sur le site du DFSM le 01 octobre 2024.

La commission :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, à l'US FORET DE ROUMARE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'équipe du STADE DE GRAND QUEVILLY sur le score de 3 buts à 0.

HOMOLOGATIONS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 poule E

Match n.29023293 MANEGLISE FC 1 / CS SERV.MUN.LE HAVRE 3

Match du 06.10.2024 joué le 20.10.2024

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de banc de touche.

Une amende 15€ est infligée au club du CS SERV.MUN.LE HAVRE.

RENCONTRES DU 20 OCTOBRE 2024

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°28970081 O.DE DARNETAL 2 / ENT.MOTTEVILLE CROIX MARE 1

Une amende de 5€ est infligée au club de l'O.DE DARNETAL pour une licence manquante (délégué).

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°28970214 FC TOTES 1 / US DE BOLBEC 2

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au club de FC TOTES

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

SENIORS A MIDI DEPARTEMENTALE 2 GROUPE A

28970389 AS MESNIEROISE 1 / FC NEUFCHATEL EN BRAY 3

Erreur de saisie du score de l'arbitre officiel du match qui confirme par mail son erreur. la commission homologue la victoire de l'AS MESNIEROISE 1 sur le score de 3 buts à 0.

SENIORS A MIDI Départementale 2 GROUPE B

28970525 AC BRAY EST FORGES 1 / BELLEVILLE FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de dirigeant banc de touche une amende de 15€ est infligée à BELLEVILLE FC.

SENIORS A MIDI DEPARTEMENTALE 2 poule C

29216354 AJ CAULE BOSC HARD 1 / GRAND QUEVILLY FC 3

Le terrain de AJ CAULE BOSC HARD étant impraticable, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

SENIORS A MIDI DEPARTEMENTALE 2 poule D

28970947 US FORET DE ROUMARE 1 / AS ST PIERRE DE VARENDEVILLE 1

Réserves d'avant match de US FORET DE ROUMARE 1 confirmées.

le dossier, transmis à la commission des règlements et contentieux, est placé en instance d'homologation.

SENIORS A MIDI DEPARTEMENTALE 2 poule E

RAS

SENIORS A MIDI DEPARTEMENTALE 2 poule F

RAS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 poule A

R A S

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 poule B

R A S

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 poule C

Match n.29013154 AS GOURNAY FOOTBALL 2 / SC PETIT COURONNE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de dirigeants au banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée au SC PETIT COURONNE.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 poule D

R A S

SENIORS APRES-MIDI – DEPARTEMENTA 4 Poule A :

Match n° 29013499 AS LA TREPORTAISE 3/FA CAUX MARINE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué. Une amende de 15 € est infligée au club de AS LA TREPORTAISE

SENIORS APRES-MIDI – DEPARTEMENTAL 4 Poule C

Match n° 29013826 FCFB 1/ CSG/ASMP 2

Feuil le de match insuffisamment rédigé, manque le délégué. Une amende de 15 € est infligée au club de FCFB 1

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

SENIORS APRES-MIDI – DEPARTEMENTAL 4 Poule D

Match n° 29014195 ROGERVILLE 1 / LE HAVRE S'PORT FOOT 1

Arrêté municipal sur le terrain ROGERVILLE, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n°29149542 FC BARENTINOIS 3 / FC LE TRAIT DUCLAIR 3

Une amende de 5€ est infligée au club de FC BARENTINOIS pour une licence manquante (délégué).

Match n°29149540 US VATTEVILLE BROTONNE 3 / ENT.S. INTERCOMMUNALE SAINT ANTOINE 2

Une amende de 5€ est infligée au club de l'US VATTEVILLE BROTONNE pour une licence manquante (délégué).

Match n°29149541 US HERICOURT 1 / FC DU NORD OUEST 3

La rencontre est reportée à une date ultérieure

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°29017333 ISNEAUVILLE FC 2 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4

Une amende de 5€ est infligée au club de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 GROUPE A

Match n.29022098 ES ARQUIES LA BATYAILLE 3 / JS ST NICOLAS BETHUNE 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de dirigeant banc de touche
une amende de 15€ est infligée à JS ST NICOLAS BETHUNE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 GROUPE B

Match n.29022523 US ALLOUVILLE TROUVILLE 3 / US DE LA PRESQU'ILE 2

Match arrêté à la 72eme minute pour faits disciplinaires.

Le dossier, transmis à la commission départementale des arbitres et de discipline, est placé en instance d'homologation.

Match n.29022520 US STE MARIE DES CHAMPS 2 / FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM

Amende de 30€ infligé à US STE MARIE DES CHAMPS pour non utilisation de la FMI

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 poule D

R A S

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 29024077 : ES ST OUEN DU BREUIL – US AUFFAY 3

Une amende de 30 € est infligée à l'ES ST OUEN DU BREUIL pour non-utilisation de la FMI.

Une amende de 15 € est infligée à l'US AUFFAY 3 pour feuille de match insuffisamment rédigée, manque le nom de l'arbitre assistant.

Match n° 29240760 : FC ANNEVILLE MANEHOU 2 – FC TOTES 3

Courrier reçu du FC ANNEVILLE MANEHOU 2 pour rectifier le score du match qui était de 4 – 1 et non de 5 – 1 paru sur le site du District.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 29024225 : ST PIERRE DE VARENCEVILLE 3 – GD QUEVILLY FC 4

En raison d'un arrêté municipal de la commune de ST PIERRE DE VARENCEVILLE pour le 20 octobre 2024, la rencontre SENIOR MATIN D3 est inversée.

Le match retour se jouera donc à ST PIERRE DE VARENCEVILLE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 29024357: FC THOUBERVILLE 2 – ASSV 2

Feuille FMI insuffisamment rédigée, absence du délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au FC THOUBERVILLE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Pas de match dans cette poule

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n° 29263365 A ROUENNAISE DE FOOT 41 / ROUEN AC 41.

Rencontre du 6 octobre 2024 jouée 20 octobre 2024.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

Match n° 29263583 ENT SOMMERY VARENNE 41 / FC NEUFCHATEL EN BRAY 41.

Match n° 29263584 FC NORD OUEST 41 / MAURICE.HOUPP.MALAUN 42.

Rencontres du 6 octobre 2024 jouées 20 octobre 2024.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

Match n° 29214885 CO CLEON 41 / STADE SOTTEVILAISS CC 41.

Considérant l'inscription sur la feuille de match, d'un joueur susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la L.F.N. **Voir l'annexe sur footclubs.**

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n° 29263365 A ROUENNAISE DE FOOT 41 / ROUEN AC 41.

Rencontre du 6 octobre 2024 jouée 20 octobre 2024.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE G

Match n° 29009428 US DES VALLEES 41 / FC BARENTINOIS 41.

Match n° 29161954 ENT MUNICIPAUX-ESSO 41 / CAUX FC 42.

Rencontres du 13 octobre 2024 jouées 20 octobre 2024.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H

Match n° 29009494 CANY FC 41 / US DOUDEVILLAISE 41.

Rencontre du 3 novembre 2024 jouée 20 octobre 2024.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I

Match n° 29010089 AS FAUVILLAISE 41 / ENT JSN FCGRU 41.

Réserves d'avant match de l'ENT JSN FCGRU, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n° 29010092 ES INTERC St ANTOINE 41 / AS SASSETOT THEROULD 41.

Terrain impraticable la rencontre est reportée au 27 octobre 2024.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J

Match n° 29263365 SAFRAN NORMANDIE SPORTS 41 / ROGERVILLE FC 41.

Rencontre du 13 octobre 2024 jouée 20 octobre 2024.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE K

Match n° 29142881 MANEGLISE FC 41 / U FONTAINAISE 41

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de MANEGLISE FC, La rencontre est reportée au 17 novembre 2024.

Match n° 291428675 ENT OCFC/US TILLEUL 42 / US EPOUVILLE 41.

Rencontre du 8 septembre 2024 jouée 20 octobre 2024.

Le président,

P. LECORNU



Le Secrétaire,

M. MOGIS

